

2-4 Système d'exécution du Projet

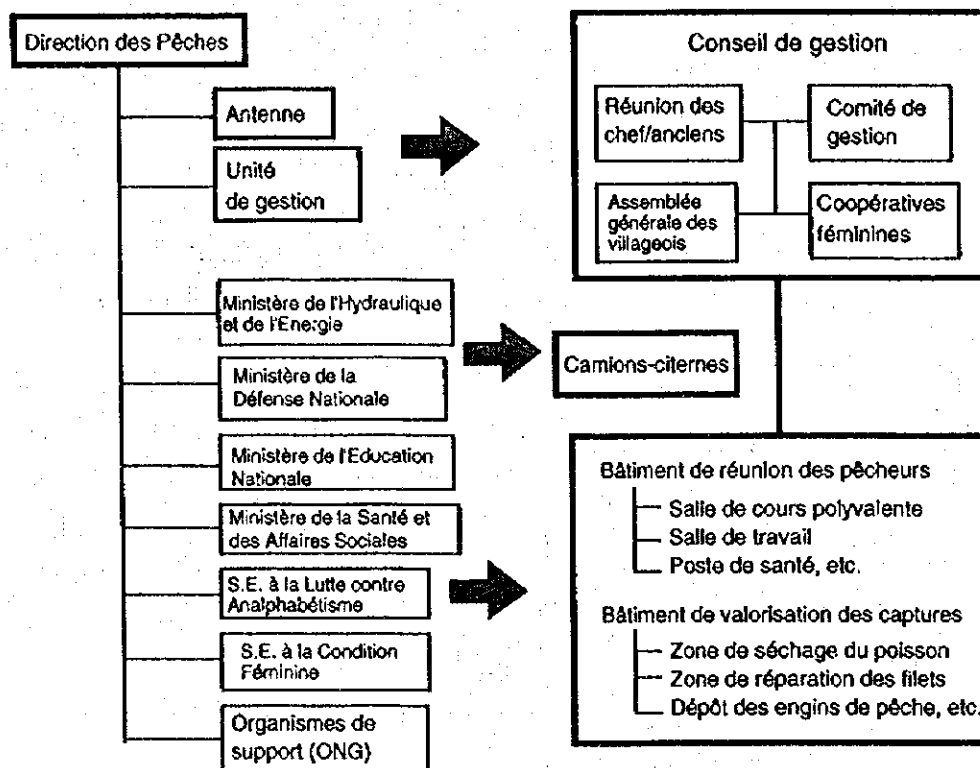
2-4-1 Plan de gestion

La Direction des Pêches du Ministère des Pêches et de l'Economie Maritime (MPEM) sera l'organisme en charge de la gestion des installations et équipements de la requête. Le comité de gestion des installations, à former par les habitants de chaque village, sera l'élément de base de la gestion. Il assurera l'exploitation et la gestion des installations et équipements conformément aux décisions du Conseil de gestion des installations formé par le chef du village, des anciens et d'habitants du village et de l'assemblée générale des coopératives des femmes. La Direction des Pêches, organisme responsable, apportera son soutien pour la gestion et la maintenance.

La Direction des Pêches est en train de réaliser son projet d'installation de 4 à 8 antennes dans les villages côtiers, dans le cadre de la "Stratégie nationale d'aménagement et de développement" qui sera le nouveau plan de développement national. Ces antennes comprendront des représentants de la Direction des Pêches, du Centre National de Recherches Océanographiques et des Pêches (CNROP) et de la Délégation à la Surveillance des Pêches et au Contrôle en Mer (DSPCM). Le personnel de la Direction des Pêches donnera des instructions et supervisera les activités des antennes. De plus, la Direction des Pêches prévoit de créer des "unités de gestion" pour la maintenance et la réparation des installations et équipements sous sa responsabilité.

Le Ministère de la Défense Nationale ou la Direction de l'Hydraulique apporteront leur assistance pour le service des camions-citernes, le Ministère de l'Education Nationale pour l'affectation des enseignants, le Ministère de la Santé et des Affaires Sociales pour le poste de santé, avec la participation du Secrétariat d'Etat à la Condition Féminine et d'ONG.

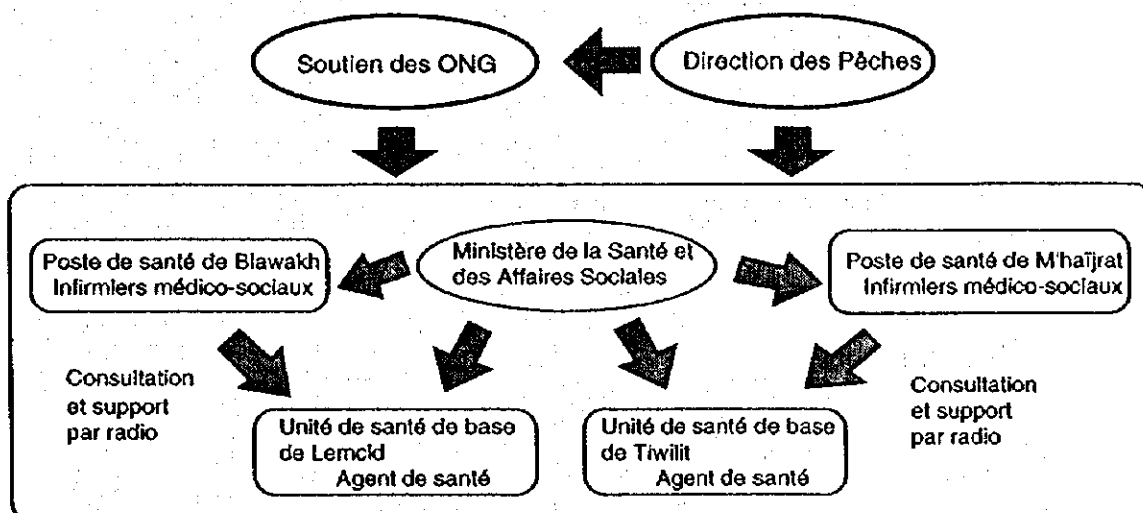
Figure-1 Organigramme du fonctionnement, de la gestion et du support des installations communes



Des "postes de santé" seront établis à Blawakh et M'haïjrat. Des "infirmiers médico-sociaux" y seront affectés par le Ministère de la Santé et des Affaires Sociales. Par ailleurs, aux Lemcid et Tiwilit, seront mise en place des "unité de santé de base", établissements médicaux plus simples que les postes de santé, qui seront gérées par des "agents de santé", à savoir des villageois ayant suivi un stage de formation de 45 jours du Ministère de la Santé et des Affaires Sociales. Les fonctions des postes de santé/unités de santé de base seront le traitement des maladies, des blessures, la vente de médicaments, les mesures hygiéniques préventives, les soins aux femmes enceintes, etc. Les unités de santé de base pourront obtenir par équipement radio des instructions et conseils des postes de santé de Blawakh et M'haïjrat.

En Mauritanie, les postes de santé gérés par la Direction des Pêches sont soutenus avec la collaboration des ONG, qui assureront également leur soutien aux postes de santé et unités de santé de base construits dans le cadre du Projet.

Figure-2 Structure de soutien aux postes de santé/unités de santé de base



Le Comité de gestion des installations, composé de membres sélectionnés parmi les habitants et des anciens, définira chaque mois l'orientation de gestion de l'installation. L'orientation définie sera rapportée au chef de village et au conseil des anciens, pour approbation.

Le Conseil de gestion des installations, qui sera de la taille d'une assemblée générale des habitants, se réunira au moins tous les trois mois. Le Comité de gestion discutera des problèmes tels que le projet de gestion et d'utilisation de la salle de cours polyvalente/hall des pêcheurs, du bâtiment de valorisation des captures, des souhaits pour le poste de santé, de la gestion et maintenance de l'école, etc. et fera un rapport comptable, ou bien étudiera avec les habitants le projet d'organisation des séminaires souhaités par les habitants.

2-4-2 Plan de gestion/maintenance

La Direction des Pêches sera l'organisme responsable de la gestion et de la maintenance des installations et équipements de chaque village. Sous sa supervision, le Comité de gestion de chaque village assurera la gestion et la maintenance des installations et équipements. Le Comité de gestion discutera et fixera les frais d'utilisation adaptés des installations et équipements en conseil de gestion (assemblée générale) en convoquant le chef du village, les anciens et les habitants, et percevra les frais d'utilisation des utilisateurs, villageois y compris, et les affectera à la maintenance des installations.

Le Service de l'Infrastructure et des Equipements de la Direction des Pêches inspectera les installations et équipements au moins tous les 6 mois, évaluera la maintenance assurée par le village, et proposera des corrections si nécessaire. De plus, les installations et équipements seront inspectés une fois par an sur demande au Ministère de l'Equipement et des Transports, ou bien en engageant un technicien d'une société privée de conception architecturale.

Les frais de réparation des installations et équipements seront en principe à la charge des utilisateurs, que seront les habitants du village. Mais si le fonds du village pour les réparations et la maintenance est insuffisant, la Direction des Pêches assurera une aide financière. Les habitants, qui en sont les utilisateurs, et le Comité de gestion effectueront la maintenance indiquée ci-dessous pour chacun des installations et équipements prévus.

Tableau-28-1 Personnes chargées de gestion/méthode de gestion
(bâtiment de réunion des pêcheurs)

Installations, équipements	Méthodes de maintenance/gestion
1) Salle de cours polyvalente	
① Gestionnaire des installations	Un gestionnaire sera désigné parmi les membres du Comité de gestion. Direction des Pêches
② Equipements	Comité de gestion, villageois
③ Nettoyage	Rotation des villageois
2) Poste de santé	
① Gestionnaire des installations	Un gestionnaire sera désigné parmi les membres du Comité de gestion. Infirmiers médico-sociaux. Direction des Pêches.
② Equipements	Ministère de la Santé et des Affaires Sociales
③ Médicaments	Gestion par les infirmiers médico-sociaux ou les agents de santé. Le prix de vente des médicaments sera relevé de 10% par rapport au prix d'achat. 3% du prix de vente sera affecté au salaire des infirmiers médico-sociaux, le reste sera constitué en fonds pour l'achat des médicaments et instruments médicaux nécessaires.
④ Nettoyage	Rotation des villageois
3) Bac à eau	
① Gestionnaire du réservoir	Un responsable de l'eau sera nommé (salarié). Comité de gestion, habitants du village, Direction des Pêches.
② Frais d'eau	Le responsable de l'eau vendra l'eau au seau. Le tarif de l'eau inclura les frais de transport de l'eau (env. 2 à 2,5 UM/lit.).
③ Nettoyage	Rotation des villageois
4) Equipement radio	
① Gestionnaire des équipements	Responsable de l'équipement radio. Comité de gestion. Direction des Pêches.
② Frais de téléphone	10 UM seront perçus par 5 minutes si les habitants veulent utiliser l'équipement radio.
5) Générateur à panneaux solaires	
① Gestionnaire des équipements	Responsable de l'équipement radio. Comité de gestion, habitants du village, Direction des Pêches.
② Nettoyage	Nettoyage une fois par semaine par rotation.
6) Toilettes	
① Nettoyage et gestion	Nettoyage une fois par jour par rotation. Compte-rendu de l'état des installations lors de chaque nettoyage (endommagement, etc.)

**Tableau-28-2 Personnes chargées de gestion/méthode de gestion
(bâtiment de valorisation des captures)**

Installations, équipements	Méthodes de maintenance/gestion
1) Dépôt des engins de pêche	
① Gestionnaire des installations	Comité de gestion, utilisateurs, Direction des Pêches
② Frais d'utilisation	Les frais à verser par les utilisateurs seront fonction de la taille des dispositifs de pêche et de la surface utilisée.
③ Nettoyage	Rotation des villageois
2) Zone de manutention/de réparation des filets	
① Gestionnaire des installations	Comité de gestion, Direction des Pêches
② Frais d'utilisation	Gratuit
③ Nettoyage	Rotation par les villageois
3) Salle de stockage des caisses à poissons isothermes	
① Gestionnaire des installations	Comité de gestion, utilisateurs, Direction des Pêches
② Nettoyage	Rotation par les utilisateurs
4) Caisses à poissons en plastique, caisses à poissons isothermes	
① Gestionnaire	Comité de gestion, utilisateurs, Direction des Pêches
② Frais d'utilisation	Les utilisateurs verseront des frais d'utilisation. Les frais d'utilisation seront définis de sorte qu'à la fin de la période d'utilisation, il soit possible d'acheter quelque chose avec le fonds constitué.
③ Gestion	Lors de remise, à confirmer s'il n'y a pas de caisses endommagées.
④ Lavage	Remise après lavage par les utilisateurs
5) Tikit (zone de séchage)	
① Gestionnaire des installations	Utilisateurs (coopérative des femmes), Comité de gestion, Direction des Pêches
② Gestionnaire des matériels	Utilisateurs (coopérative des femmes), Comité de gestion
③ Frais d'utilisation	Gratuit
④ Nettoyage	Utilisateurs (coopérative des femmes).
6) Atelier de traitement du poisson	
① Gestionnaire des installations	Utilisateurs (coopérative des femmes). Comité de gestion, Direction des Pêches
② Gestionnaire des matériels	Utilisateurs (coopérative des femmes). Des couteaux, planches à couper et gants numérotés seront loués. Mais des frais d'utilisation seront perçus de sorte qu'à la fin de la période d'utilisation, il soit possible d'acheter des matériels de remplacement avec le fonds constitué. Les matériels communs tels que pierre à affûter, récipient en polyéthylène, brosse avec manche, marmite, puisoir, seau, etc. numérotés seront comptés à la fin de chaque journée de travail.
③ Nettoyage	Utilisateurs (coopérative des femmes). Nettoyage de l'atelier à l'eau de mer à la fin de chaque journée de travail, à tour de rôle.
④ Déchets	Une rotation sera fixée, et la personne de service enterrera les déchets dans un trou.

2-4-3 Budget de maintenance

Les frais de gestion/maintenance annuels des installations s'élèveront à environ 280 000UM, comme le montre le tableau ci-dessous. Les frais d'utilisation destinées à la gestion/maintenance des installations et équipements, d'un montant raisonnable, seront collectés dans chaque village pour renforcer le sentiment d'utilisation d'installations publiques des villageois.

Tableau-29 Frais de maintenance annuels des installations (1 UM = 0,68 yen/septembre 98)

Installations	Organisme à la charge des frais de gestion/maintenance	Frais de gestion /maintenance par an
Salle de réunion des pêcheurs	Habitants, DP prendra en charge de la partie manquante	Env. 100 000 UM
Équipement d'alimentation électrique (solaire), éclairage	Habitants, DP prendra en charge de la partie manquante	Env. 80 000 UM
Bâtiment des valorisation des captures	Habitants, DP prendra en charge de la partie manquante	Env. 100 000 UM
Poste de santé/Unité de santé de base	Ministère de la Santé et des Affaires Sociales	-
Salle de classe polyvalent, enseignant	Ministère de l'Éducation Nationale	-
Divers séminaire	Direction des Pêches, Secrétariat d'Etat à la Condition Féminine, etc.	-
Total	Habitants, DP prendra en charge de la partie manquante	Env. 280 000 UM

Pour la prise en charge de ces frais, des frais d'utilisation seront perçus de chaque famille de pêcheurs sédentaires et des pêcheurs nomades pour le bâtiment de réunion des pêcheurs, et auprès des bénéficiaires pour le bâtiment de valorisation des captures. La partie manquante des frais de gestion de chaque village sera couverte par la Direction des Pêches. En supposant qu'on fixe les frais d'utilisation à percevoir dans ce Projet aux chiffres figurant dans le Tableau-30, le revenu annuel dans chaque village de pêche sera comme indiqué dans le Tableau-31.

Tableau-30 Frais d'utilisation des installations

Utilisateurs des installations	Redevance, frais de location	Frais annuels
Pêcheurs sédentaires	300 UM/foyer/mois	3 600 UM/foyer/mois
Pêcheurs nomades	50 UM/foyer/mois	500 UM/foyer/mois
Utilisateur du dépôt des engins de pêche	500 UM/3m ² /mois	3 750 UM/section/mois

Tableau-31 Revenu annuel des frais d'utilisation dans chaque village de pêche.

Items	Frais/mois	M'hajrat	Tiwilit	Lemcid	Blawakh
Nbr. d'habitants (pers.)		450	160	100	375
Nbr. de foyers (5 pers./1 foyer) ¹		90	32	20	75
Nbr. de pêcheurs nomades ²		100	100	100	100
Nbr. de membres des coopératives féminines (transformation)		80	15	30	65
Nbr. de bateaux de pêche		14	6	6	21
Nbr. de sections à louer du dépôt des engins de pêche		14	6	6	21
Redevance des habitants sédentaires	300 UM	324 000 UM	115 200 UM	72 000 UM	270 000 UM
Redevance des pêcheurs nomades	50 UM	50 000 UM	50 000 UM	50 000 UM	50 000 UM
Dépôt des engins de pêche ³	500 UM	52 500 UM	22 500 UM	22 500 UM	78 750 UM
Revenus par village/an		426 500 UM	187 700 UM	144 500 UM	398 750 UM
Frais de maintenance /gestion des instal./an		280 000 UM	280 000 UM	280 000 UM	280 000 UM
Bilan		146 500 UM	-92 300 UM	-135 500 UM	118 750 UM

Note 1: Le nombre de familles a été calculé en supposant des familles de 5 personnes.

Note 2: Les pêcheurs nomades ont été supposés que 100 pêcheurs restent 10 mois au village (absence pendant les deux mois d'interdiction de pêche).

Note 3: Une période de 10 mois par an d'utilisation du magasin d'engins de pêche a été appliquée, soit un taux d'utilisation de 0,75.

De plus, les frais d'utilisation des caisses à poissons isothermes, caisses à poissons et outils de transformation seront en principe définis comme suit. Le revenu sera placé dans le coffre du Comité de gestion sous forme de fonds crée séparément des frais de l'utilisation des installations, et utilisé pour l'achat d'équipements. Le Comité de gestion saisira et étudiera la teneur de la comptabilité, et proposera une modification des frais d'utilisation au Conseil de gestion en cas de manque/excédent du montant de couverture. Le Conseil de gestion (assemblée générale des habitants) et les coopératives des femmes prendront la décision définitive concernant les frais d'utilisation.

Tableau-32 Prix d'utilisation des matériels et revenu escompté (1 UM = 0,68 yen/septembre 98)

Items	Frais/mois	M'haïjrat	Tiwilit	Lemcid	Blawakh
Nbr. d'habitants (pers.)		450	160	100	375
Nbr. de membres des coopératives féminines (transformation)		80	15	30	65
2 caisses à poissons isothermes (grandes)	100/jour	36 500 UM	36 500 UM	36 500 UM	36 500 UM
2 caisses à poissons isothermes (petites)	50/jour	18 200 UM	18 200 UM	18 200 UM	18 200 UM
Caisses à poissons en plastique	10/jour	36 500 UM	36 500 UM	36 500 UM	36 500 UM
Couteaux et planches à couper	5/jour	36 500 UM	6 844 UM	13 688 UM	31 937 UM
Gants	5/jours	36 500 UM	6 844 UM	13 688 UM	31 937 UM
Revenus par village/an		154 200 UM	104 888 UM	118 576 UM	155 074 UM

Note 1: Le taux d'utilisation de 0,5 a été appliqué pour les caisses à poissons isothermes et les caisses à poissons en plastique. Le calcul a été fait en supposant que la moitié des membres des coopératives des femmes utilisaient les couteaux, planches à découper et gants une fois tous les deux jours.

Le service de camion-citerne sera effectué par un conducteur et deux assistants. Les villages prendront en charge les frais de personnel au nombre de passages. Les frais de carburant du véhicule et les frais d'achat de l'eau à Nouakchott seront pris en charge par les utilisateurs. Le point *2 dans le tableau ci-dessous indique le prix de revient de l'eau au village en tenant compte de ces points. Les points *2 et *4 du tableau des frais ci-dessous indique les frais d'eau à payer par les villageois ou les pêcheurs nomades.

Tableau-33 Prix de revient de l'eau dans le village, prix de vente

Items	Blawakh	Lemcid	Tiwilit	M'haïjrat
Nbr. de ravitaillement en eau prévues dans le Projet (par mois)	2 services	2 services	2 services	6 services
Frais totaux (A, par mois) ^{*1}	22 190 UM	24 530 UM	28 158 UM	94 650 UM
Volume d'alimentation en eau prévu dans le Projet (B)	16 000 ltr.	16 000 ltr.	16 000 ltr.	48 000 ltr.
Prix de revient de l'eau dans le village (A/B)	1,39 UM	1,53 UM	1,76 UM	1,97 UM
Prix de vente de l'eau dans le village ^{*2}	1,40 UM	1,60 UM	1,80 UM	2,00 UM
Emploi d'un agent de vente de l'eau (C, par mois)	10 000 UM	10 000 UM	10 000 UM	10 000 UM
Frais totaux (A + C) ^{*3}	32 190 UM	34 530 UM	38 158 UM	104 650 UM
Prix de l'eau dans le village (A + C) / B	2,01 UM	2,16 UM	2,38 UM	2,18 UM
Prix de vente de l'eau dans le village ^{*4}	2,00 UM	2,20 UM	2,40 UM	2,20 UM

Note 1: Le prix de 58,45 UM/ltr. a été appliqué pour le carburant. Un prix de 2 000 UM a été appliqué pour un transport de 8 000 ltr. d'eau à Nouakchott.

Note 2: Si les habitants du village gèrent à tour de rôle la vente de l'eau, le prix de l'eau sera celui indiqué en *2.

Note 3: Si les habitants du village engagent un agent de vente de l'eau, les frais mensuels augmenteront de 10.000 UM, ce qui correspond à son salaire.

Note 4: Le prix de l'eau sera celui de *4 si un agent de vente de l'eau est engagé.

De plus, la Direction des Pêches prendra en charge les frais de maintenance des véhicules, qui ont été estimés comme suit.

Tableau-34 Frais de maintenance des camions-citernes

Année	Frais de maintenance
1 ^{re} année	400 000 UM x 2 = 800 000 UM
2 ^e année et 3 ^e année	800 000 UM x 2 = 1 600 000 UM
A compter de 4 ^e année	1 200 000 UM x 2 = 2 400 000 UM

2-4-4 Organisation

L'organisme responsable des installations du Projet sera la Direction des Pêches (ancien Direction de la Pêche Artisanale) du Ministère des Pêches et de l'Economie Maritime. Les installations et équipements de chaque village d'Imraguen seront gérés par un Comité de gestion des installations, mais la Direction des Pêches discutera suffisamment avec le comité de gestion de chaque village des méthodes de gestion concrètes de chaque installation, de la définition des règles, etc. ainsi que du soutien, de la direction et de la supervision des activités réalisées. La Direction des Pêches du MPEM comprend 4 services: Service de l'Encadrement, Service de la Commercialisation, Service de l'Infrastructure et des Equipements et Service de la Pêche Continentale, et un effectif total de 12 personnes.

Pour ce Projet, le Service de l'Encadrement de la Direction des Pêches sera chargé de la formation des organisations et coopératives de pêcheurs, et le Service de l'Infrastructure et des Equipements de la maintenance et la gestion des installations et équipements. De plus, les nouvelles Antennes qui seront créées assisteront pour la gestion et les Unités de gestion pour l'entretien des équipements sur place.

Le Service de l'Encadrement de la Direction des Pêches assurera sa collaboration pour l'organisation des villageois de chaque village, le renforcement des coopératives, la formation et la stimulation des activités, ainsi que les ONG, le Secrétariat d'Etat à la Condition Féminine, et si nécessaire le FIBA (Fonds International du Banc d'Arguin). De plus, le Service de l'Infrastructure et des Equipements s'occupera de la maintenance des installations en faisant des inspections périodiques, et donnant des instructions et propositions au Comité de gestion pour les mesures nécessaires concernant les installations et équipements.

Figure-3 Sections chargées du Projet au sein de la Direction de la Pêche Artisanale

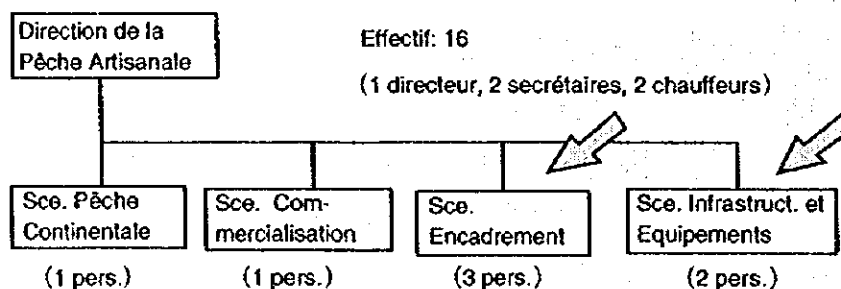
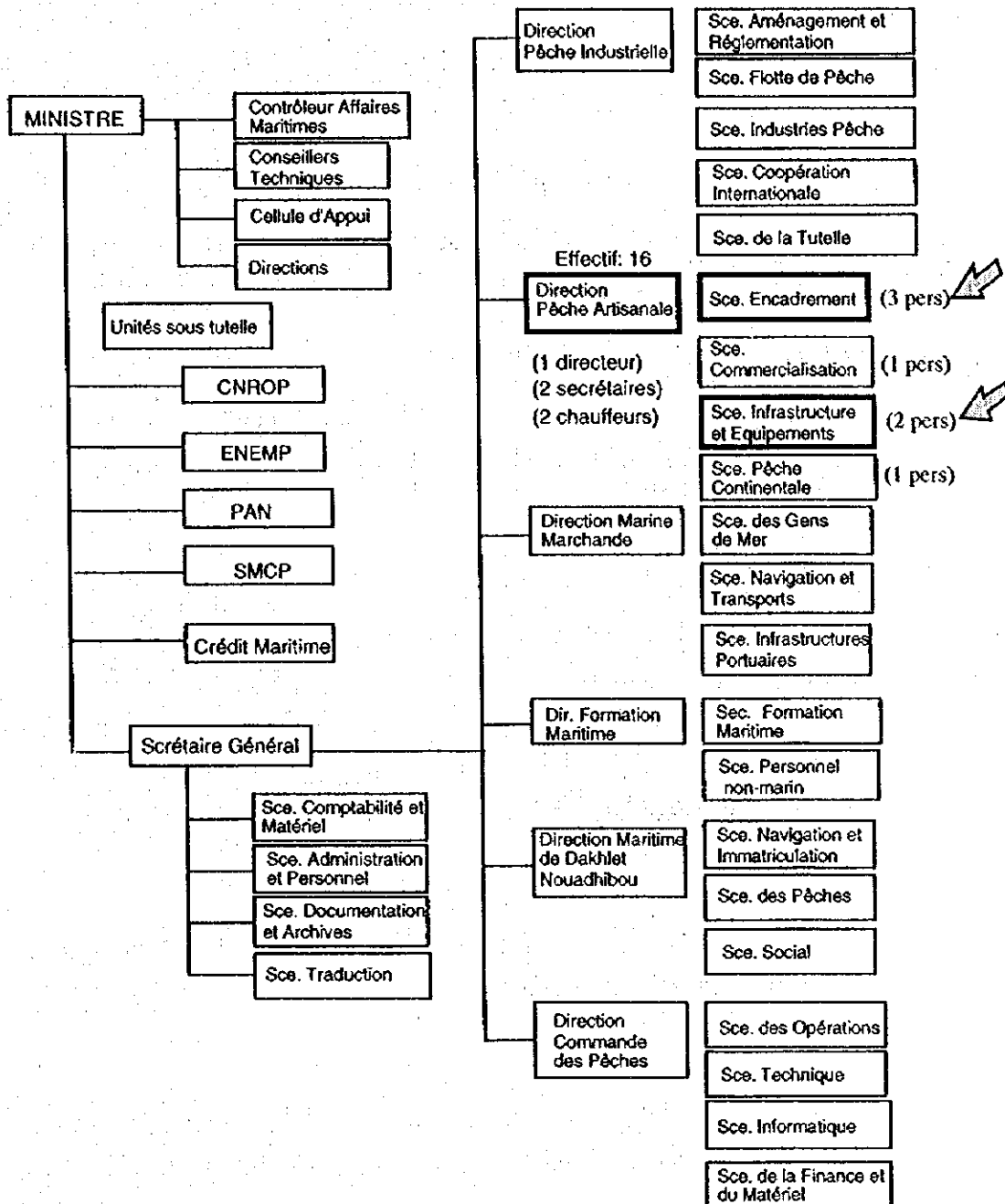


Figure-4 Organigramme du Ministère des Pêches et de l'Economie Maritime



(2) Autres ministères, agences et organisations connexes

En dehors de la Direction des Pêches du MPEM, le Ministère des Affaires Economiques et du Développement (ancien Ministère du Plan), le Ministère de l'Equipeement et des Transports, le Ministère de la Santé et des Affaires Sociales, le Ministère de l'Hydraulique et de l'Energie, et le Secrétariat d'Etat à la Condition Féminine participeront au Projet. Les activités et compétences de chaque ministère ou agence seront comme suit.

1) Ministère des Affaires Economiques et du Développement

Le budget de gestion/maintenance pour le Projet s'étend sur 4 ans, et il sera financé par un fonds de contrepartie des projets de la coopération internationale constitué au sein du Ministère des Affaires Economiques et du Développement.

2) Ministère de l'Equipement et des Transports

Assistance technique de la Direction des Pêches pour la construction des installations du Projet.

3) Ministère de la Santé et des Affaires Sociales

Délégation d'infirmiers médico-sociaux aux postes de santé et unités de santé de base qui seront créés dans le bâtiment de réunion des pêcheurs, gestion et maintenance des installations

4) Ministère de l'Hydraulique et de l'Energie

Coopération avec le MPEM et le Ministère de la Défense Nationale pour l'alimentation en eau des villages

5) Ministère de l'Education Nationale

Affectation d'instituteurs aux écoles primaires utilisant les salles de cours polyvalentes

6) Secrétariat d'Etat à la Lutte contre l'Analphabétisme

Affectation d'enseignants pour les classes d'alphabétisation pour adultes qui seront organisées dans les salles de cours polyvalentes

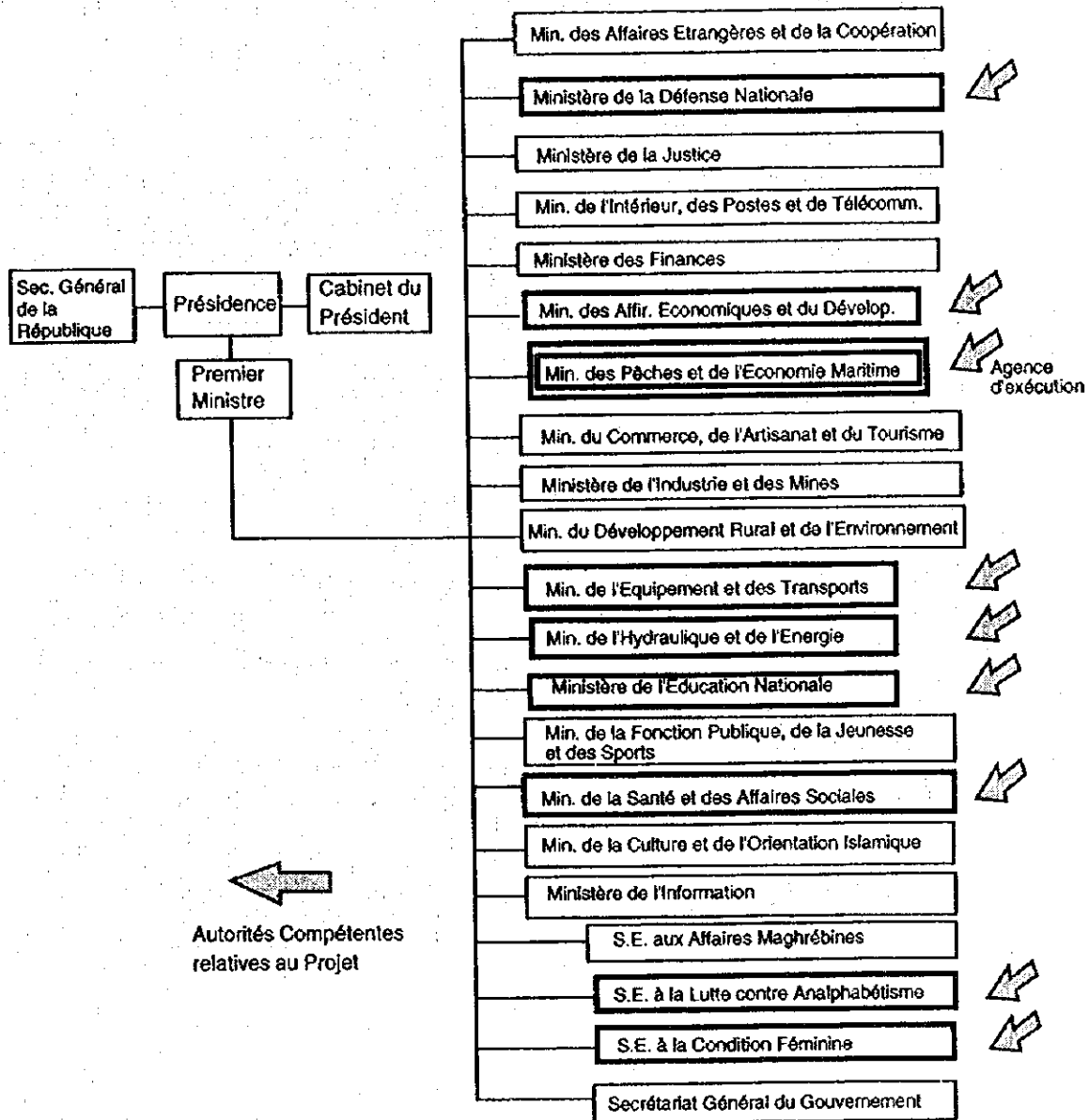
7) Secrétariat d'Etat à la Condition Féminine

Responsable de la formation des coopératives féminines et de l'amélioration des capacités des femmes des villages faisant l'objet du Projet, en collaboration avec la Direction des Pêches

8) ONG et FAO

Des séminaires élargis sur la transformation du poisson pour les femmes seront organisés en Mauritanie par les ONG, avec le soutien du FAO, de l'UNICEF, etc. La Direction des Pêches collaborera avec ces organisations pour l'amélioration des capacités des femmes des villages concernés.

Figure - 5 Organigramme administratif de la République Islamique de Mauritanie



2-4-5 Budget

(1) Budget annuel du Ministère des Pêches et de l'Economie Maritime et de la Direction de la Pêche Artisanale (regroupée en Direction des Pêches)

Le budget 97 du Ministère des Pêches et de l'Economie Maritime a été d'environ 60 millions d'UM, et celui de la Direction de la Pêche Artisanale d'environ 4,66 millions d'UM (env. 3,2 millions de yens), ce qui montre une légère augmentation. La plupart du budget de la direction est utilisée pour les frais de personnel. Le budget pour la réalisation du Programme de développement de la Pêche Artisanale établi en 1995 n'a pas été être assuré.

Le tableau ci-dessous montre le budget du MPEM et de chaque direction. (Unité: mille UM, 1 UM = 0,68 yen/Ministère des Finances 98)

Tableau-35 Budget du MPEM et de ses directions

Année	1993	1994	1995	1996	1997
Direction de la Pêche Artisanale	3 869,4	3 611,2	3 781,0	4 641,0	4 666,0
Direction de la Pêche Industrielle	3 056,3	5 830,1	6 217,0	6 266,0	6 085,0
Direction de la Marine Marchande	3 139,3	2 623,7	3 015,0	3 621,0	3 777,0
Direction Maritime de Dakhlet Ndb	2 005,2	2 571,8	2 745,6	2 809,6	2 809,6
Direction de la Formation Maritime	4 813,2	3 075,6	3 137,5	3 040,5	3 232,5
DSPCM	4 306,4	4 759,4	4 759,0	4 823,0	4 813,0
Secrétariat	21 152,2	21 604,8	23 662,1	30 148,1	34 502,6
Total du MPEM	43 342,0	44 076,4	47 317,2	55 349,2	59 885,7

De plus, la Direction de la Pêche Artisanale a versé annuellement 3 millions d'UM (env. 2 millions de yens, conversion en septembre 1998) au cours des 3 dernières années, à titre de capital pour les activités de gestion et de soutien aux projets de la coopération financière non-remboursable réalisé dans le passé, sur le fonds de roulement constitué à partir du prix de vente des équipements fournis dans le cadre desdits projets.

Le budget de gestion et maintenance du présent Projet de développement des villages des pêcheurs artisanaux devrait bénéficier de 14 millions d'UM sur le fonds de contrepartie du Ministère des Affaires Economiques et du Développement (ancien Ministère du Plan) sur 4 ans.*¹⁴ En outre, étant donné que le budget prévu pour la mise en place et la gestion des antennes est d'environ 100 millions d'UM, il n'y a pas de problème dans la mise en œuvre du Projet.

(2) Les finances publiques de la Mauritanie

Les finances publiques de la Mauritanie ont été déficitaires pendant longtemps. Sur la proposition du Fonds Monétaire International, le gouvernement a introduit en 95 une taxe sur la valeur ajoutée, qui a aussitôt rééquilibré les finances publiques. En 96, les sorties s'élevaient à 36,43 milliards d'ouguiya et les entrées à 37,91 milliards d'ouguiya. Le déficit enregistré pendant longtemps a ainsi disparu. La dette étrangère de la Mauritanie se montait à 2,55 milliards de dollars en 95.

En 96, le budget total des ministères s'élevait à 14,6 milliards d'ouguiya. Le Ministère de l'Economie Maritime et des Pêches ne dispose que de 0,4% de ce montant, mais on peut affirmer que les finances publiques du gouvernement mauritanien sont solides.

*¹⁴ Le financement nécessaire à la gestion et la maintenance des projets de coopération étrangère sera prélevé sur un budget spécial du Ministère des Affaires Economiques et du Développement (ancien Ministère du Plan).

2-4-6 Personnel et niveau technique

(1) Projet du personnel

Des opérations spécifiques ne seront pas requises pour les installations et équipements aménagés dans les villages des pêcheurs d'Imraguen dans le cadre du Projet. Un Comité de gestion des installations, formé de villageois, s'occupera de la maintenance et de la gestion du bâtiment de réunion des pêcheurs et du bâtiment de valorisation des captures. Le Direction des Pêches apportera son support sur le plan financier et technique.

Le Ministère de la Santé et des Affaires Sociales affectera des infirmiers médico-sociaux et agents de santé aux postes de santé et unités de santé de base respectivement, et gèrera les installations avec la coopération des ONG. De plus, le Ministère de l'Education Nationale affectera des instituteurs aux écoles primaires, et des formateurs seront délégués par le Secrétariat d'Etat à la Lutte contre l'Analphabétisme aux cours d'alphabétisation des adultes. Divers séminaires pourront être organisés avec l'aide de la Direction des Pêches, du Secrétariat d'Etat à la Condition Féminine et des ONG. Le service de camions-citernes sera assuré et géré en collaboration par le Ministère des Pêches et de l'Economie Maritime, le Ministère de la Défense Nationale et la Direction de l'Hydraulique. Les tableaux ci-dessous indiquent le projet d'affectation du personnel et le système de soutien.

Tableau-36 Projet d'affectation du personnel

Installation/rôle	Nbr.	Catégorie	Formalités/remarques
Ecole primaire utilisant la salle de cours polyvalente	1-2 p.	Enseignant (français, arabe)	Demande par l'intermédiaire du directeur de l'école de M'hajrat ou Blawakh, nomination et affectation par le Ministère de l'Education Nationale
Cours d'alphabétisation pour les adultes	1 p.	Enseignant	Demande auprès du SE à la Lutte contre l'Analphabétisme. Débutera par un cours de campagne d'alphabétisation
Poste de santé	1 p.	Infirmier médico-social	Demande auprès du Ministère de la Santé et des Affaires Sociales; assistance des ONG également espérée
Unité de santé de base	1 p.	Agent de santé	Demande de cours pratiques de formation auprès du Ministère de la Santé et des Affaires Sociales; nomination après un stage de pratique de 45 jours des habitants du village
Equipement radio	1 p.	Personnel de la DP, ou opérateur	Employé de la DP, ou en cas de son absence, un opérateur de Manghar formera les habitants des villages grâce aux bons offices de la DP
Hall des pêcheurs, salle de traitement	-	Maître de séminaire	Avec les bons offices de la DP, des séminaires seront effectués par des personnes compétentes des ONG, de l'UNICEF, du SE à la Condition Féminine, du secteur de la pêche.
Camions-citernes	6 p./2 unité	Conducteur/assistant	Sur commissionnement de la DP, service d'alimentation en eau par camion-citerne avec la collaboration du Ministère de la Défense Nationale et du Ministère de l'Hydraulique et de l'Energie

Tableau-37 Structure de support de la Direction de la Pêche

Installations/rôle	Département chargé	Activités de support
Organisation des pêcheurs	Service de l'Encadrement, DP	Assistance pour l'organisation des pêcheurs, renforcement de l'organisation, directives pour la gestion, organisation de séminaires ajustements avec les ONG et autres organismes gouvernementaux concernés, bons offices
Installations et équipements	Service de l'Infrastructure et des Equipements, DP	En cas de nécessité, engagement d'un technicien spécialiste de ce domaine du Ministère de l'Équipement et des Transports ou d'un bureau d'étude architectural privé pour assurer l'inspection périodique des installations, faire des propositions au comité de gestion du village, et effectuer la maintenance des installations

(2) Niveau technique

Les installations à construire dans le cadre de ce projet sont des bâtiments en béton sans étage. Leur entretien et administration ne requièrent aucune technique spéciale. La section d'entretien des installations et du matériel est à même de remplir sa mission avec la collaboration du Ministère de l'Équipement et du Transport ou des ingénieurs d'un bureau d'architecte privé. D'autre part, les camions-citernes, les panneaux et machines solaires, qui nécessitent un entretien périodique, sont déjà répandus en Mauritanie.

En ce qui concerne la radio, la Mauritanie ne compte pas d'agence dans ce domaine. Toutefois, l'utilisation de la radio pose relativement peu de problèmes et, en cas de nécessité, une agence au Sénégal ou d'un pays du Maghreb pourrait apporter son assistance.

Comme il est précisé ci-dessus, l'entretien et la gestion des installations et des équipements concernés par le projet seront essentiellement pris en charge par la section d'entretien des installations et du matériel. En outre, après sa réorganisation, la Direction des Pêches devrait créer des unités de gestion, ce qui permet de penser qu'il n'y aura pas de problème au niveau technique.

Chapitre 3 Plan des travaux

3-1 Plan d'exécution

3-1-1 Orientation de l'exécution

Etant donné la difficulté d'introduire l'équipement de machinerie lourde sur le site du Projet, et de faire progresser simultanément les travaux dans quatre villages à cause de facteurs tels que la rareté de la machinerie lourde et les problèmes de transport des matériaux de construction en zones de dunes, les villages seront groupés en deux paires, et leurs travaux déphasés d'environ 15 jours. Par conséquent, pour pouvoir terminer les travaux dans les délais prévus, il est nécessaire de procéder avec rigueur à la gestion de la fabrication des matériaux, de la construction, du transport des matériaux et de la progression des travaux. Pour cela, nous proposons le plan d'exécution des travaux du présent Projet sur la base de l'orientation décrite ci-dessous.

- ① Il sera difficile de s'assurer de l'eau nécessaire aux travaux sur les sites du Projet, et les conditions de travail seront difficiles. Par conséquent, nous planifions augmenter la construction de matériaux préfabriqués à Nouakchott, et en ce qui concerne les travaux sur les sites des villages des pêcheurs faisant l'objet du Projet, nous planifions nous limiter le plus possible à des travaux simples tels que montage et installation.
- ② L'approvisionnement et l'utilisation de béton incluant du sel étant inévitables, et puisque nous aurons recours à de nombreux matériaux préfabriqués, il sera important de s'assurer de la qualité des produits et de la précision dans les travaux de construction. Pour cela, des techniciens du béton seront envoyés du Japon sur les sites des travaux.
- ③ Pour la construction, puisque la planification du transport des matériaux et équipements exerce de très grands effets sur le plan d'exécution, une entreprise doit posséder sa propre machinerie lourde et ses propres véhicules de transport; qui plus est, plusieurs compagnies locales de construction sous-traitantes bien équipées seront sélectionnées.
- ④ Le présent Projet sera réalisé sous la gestion du Ministère des Pêches et de l'Economie Maritime (MPEM), avec la contribution technique du Ministère de l'Équipement et des Transports pour le contrôle de la qualité des installations gouvernementales. Par ailleurs, sont prévues diverses discussions avec le Ministère de la Santé et des Affaires Sociales, le Ministère de l'Éducation Nationale, la Direction du Parc National du Banc d'Arguin, des discussions préliminaires incluant les habitants, des demandes de confirmation préliminaires, des demandes de confirmation ainsi que des discussions

avec diverses agences gouvernementales concernées par la progression des travaux. En conséquence, la supervision des travaux sera assurée par le consultant stationnant sur place en permanence.

- ⑤ Ce Projet s'étendant à quatre villages des pêcheurs, une supervision stricte de la fabrication, du transport et de l'exécution sera exigée afin que les travaux soient parfaitement complétés dans les délais prévus. La manufacture des matériaux préfabriqués à Nouakchott, ainsi que des travaux de coulage du béton sur place, tels que ceux pour les toits des bâtiments de réunion des pêcheurs, seront générés. De tels points étant pris en considération, l'assistance à la supervision de l'exécution des travaux sera confiée à un bureau de conception mauritanien.

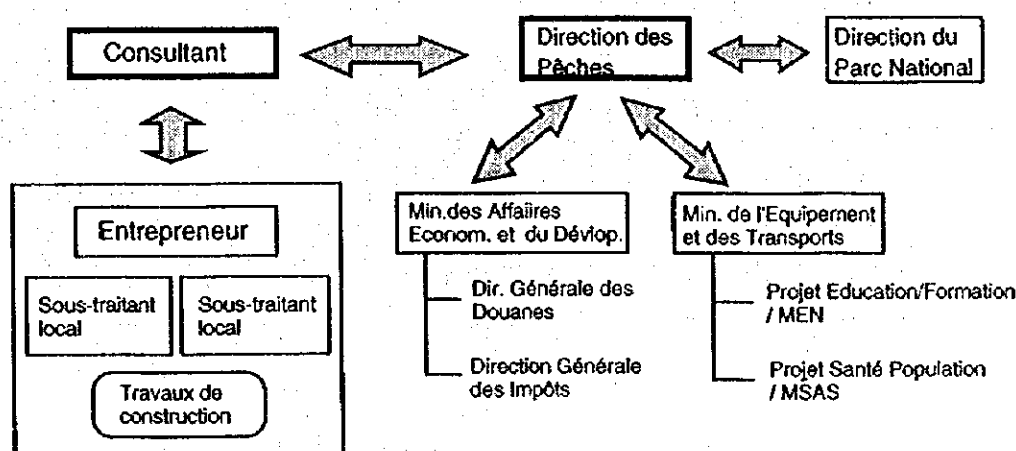
Outre les orientations de l'exécution, les travaux demandés aux agences et organismes concernés sont comme définis dans le Tableau-38 et la structure d'exécution dans la Figure-6.

Tableau-38 Agences d'exécution et la teneur de leurs travaux

Agences d'exécution/ organismes concernés	Teneur des travaux
<p>Direction des Pêches Organisme responsable chargé de l'exécution du Projet</p>	<p>① Acquisition des droits d'utilisation des terrains et des autorisations nécessaires aux travaux de construction.</p> <p>② Mesures d'exonération de taxes pour l'importation des matériaux et équipements, formalités de dédouanement et paiement des frais de ces formalités, mesures d'exonérations de taxes pour les approvisionnements à l'intérieur du pays.</p> <p>③ Délibérations sur les dessins; du début à la fin du Projet; assurer la permanence en tant qu'organisme chargé de la réalisation.</p> <p>④ Consultation et coordination avec le Ministère de l'Équipement et des Transports. Négociations avec la Direction du Parc National du Banc d'Arguin.</p>
<p>Direction de la Construction, MET Ministère de la Santé et des Affaires Sociales Ministère de l'Éducation Nationale</p>	<p>① Soutien technique à la Direction des Pêches</p> <ul style="list-style-type: none"> • En collaboration avec le Ministère de l'Équipement et des Transports, délibérations sur les dessins pour le poste de santé; en collaboration avec la DP, affectation des infirmiers, préparatifs d'ouverture et sécurisation du budget de gestion. • En collaboration avec le Ministère de l'Équipement et des Transports, délibération sur les dessins pour la salle de cours polyvalente; en collaboration avec la Direction des Pêches, affectation des enseignants, préparatifs d'ouverture et sécurisation du budget de gestion.

Agences d'exécution/ organismes concernés	Teneur des travaux
Ministère des Affaires Economiques et du Développement (ancien Ministère du Plan)	Délivrance du budget pour la réalisation et la gestion/maintenance du Projet. Gestion des mesures de détaxation.
Ministère des Finances	Délivrance du droit d'utilisation des terrains.
Direction Générale des Douanes	Mesures d'exonération de taxes pour les équipements et matériaux importés, formalités pour le dédouanement
Direction Générale des Impôts	Mesures d'exonération de taxes pour les équipement et matériaux de fourniture locale
Direction du Parc National du Banc d'Arguin	En cas de besoin, autorisations de circulation et d'introduction de matériaux et de machinerie lourde sur les sites du Projet, ainsi que les autres concertations et ajustements nécessaires.

Figure-6 Structure d'exécution et organismes responsables du Projet en Mauritanie



3-1-2 Points à prendre en compte pour l'exécution

(1) Les conditions naturelles et l'état des sites

Les sites de construction désignés par la Direction des Pêches et les représentants des villages des pêcheurs sont des endroits où il n'y a pas de risques d'inondations en périodes de marées hautes estivales; ce sont des conditions sur lesquelles on peut compter, à savoir une surface plutôt nivelée et dont la portance du sol est de $5t/m^2$.

Dans les villages qui font l'objet du Projet, il n'y a pas d'électricité ni d'installations hydrauliques publiques; le groupe électrogène diesel, l'eau, les matériaux de construction proviendront tous de Nouakchott, la capitale. De plus, il faudra un bureau

local de la construction (démoli lorsque les travaux seront terminés), ainsi que des campements temporaires pour les ouvriers de la construction. Par conséquent, l'eau nécessaire aux travaux et à la vie quotidienne des travailleurs étant fournie par des véhicules venant de Nouakchott, il faudra installer des réservoirs d'eau pour le transport et sur les sites de construction.

En ce qui concerne les villages des pêcheurs d'Imraguen, ils se situent de 60 à 130 km au nord de Nouakchott, la capitale, et en tant que routes, il y a trois pistes: la piste de la rive, la piste intérieure de la côte et la piste de l'arrière-pays. En ce qui concerne les endroits à passage difficile sur la piste de la rive, au sud du village de M'haïjrat, en conséquence de changements naturels tels que la sédimentation du sable causée par les vagues, et l'érosion des rochers, la circulation des véhicules est plus facile que par le passé. Cependant, le problème des obstacles à la circulation causés par l'amplitude de la marée (à marée haute, la route devient impraticable) demeure. Ainsi, chacune des pistes n'est en fait rien de plus que l'indication d'une voie de passage possible à travers la lande, aussi ne remplissent-elles pas les conditions qui permettraient de les appeler de véritables routes. Pour cette raison, il reste toujours le problème difficile de l'introduction des matériaux par les véhicules lourds, de la conduite des grues géantes, ce qui nous oblige à établir un programme prudent.

De plus, quant aux machines de construction qui seront disposées sur place, il faudra choisir autant que possible de la machinerie neuve afin que ne surviennent pas d'enrayages pendant la période des travaux de construction, ou bien envisager la disposition de machines de réserve et la location de machines auprès de firmes de construction très bien équipées.

(2) Les capacités des sociétés de construction et des bureaux de conception locaux, et l'étendue de leur utilisation

Les bureaux locaux de conception enregistrés auprès du Ministère de l'Équipement et des Transports sont au nombre de 15, et il y a plusieurs bureaux non enregistrés. Quant aux sociétés de construction, il y en a 6 ou 7 qui effectuent des travaux publics de grande envergure, et un peu plus d'une dizaine qui effectuent des travaux de petite envergure. Toutefois, le nombre de techniciens tels que les architectes agréés étant limité dans les bureaux de conception comme chez les sociétés de la construction, il y a un problème quant à la gestion de l'exécution sur les sites. De plus, la durée des travaux a tendance à dépasser celle prévue par les plans. Par conséquent, dans le cas de construction dans les zones reculées et sur une période d'exécution limitée, comme c'est le cas avec le présent Projet, il sera nécessaire d'intégrer aux travaux quelques sociétés de construction locales, et que l'entrepreneur japonais envoie à chaque sous-traitant local des spécialistes

des travaux du béton.

(3) Conditions locales particulières et points à prendre en compte pour l'exécution

Le sable des dunes des sites faisant l'objet du Projet étant trop fin et comprenant du sel à fort taux de rétention d'eau, il n'est pas approprié en tant que matériau pour le béton. De plus, tout comme le sable, les coquillages utilisés généralement pour les agrégats ont un fort taux de salinité. En Mauritanie, de l'eau étant les ressources précieuses, les agrégats (sable ou coquillages) ne seront jamais utilisés après être lavés à l'eau. Les cassures internes du béton dues à la salinité étant à craindre, le sable et les coquillages seront prélevés dans des endroits à faible salinité indiqués par le Ministère de l'Équipement et des Transport.

Quant au mixage du béton, le Laboratoire National délivrera pour les entreprises exécutantes des directives de mixage des coquillages, du sable, du ciment et de l'eau basées sur le degré de résistance de la structure. Il n'y a pas d'usine de béton, celui-ci est fabriqué sur les lieux par la centrale de dosage des agrégats du béton à 0,7m³, mais comme le dosage d'agrégats n'est pas uniforme, il y a des doutes quant à savoir si on y produit toujours du béton de qualité. On peut dire la même chose des blocs de béton à faible épaisseur, et il faut faire attention.

Le Laboratoire National de Nouakchott, qui considère que l'utilisation d'eau de mer n'est pas appropriée pour la construction des établissements publics, recommande d'éviter son utilisation pour la fabrication du béton et des blocs de béton. De plus, puisque sur les sites le sel compris dans le sol monte en surface, il faudra considérer diverses mesures de préservation contre le sel, à commencer par la pose d'une toile dans les fondations.

Les bâtiments du présent Projet ayant une structure en béton armé, il faudra autant que possible, pour éviter les problèmes mentionnés ci-haut, accorder de l'importance à la qualité du béton, et procéder avec prudence à la sélection, au contrôle, au dosage et au coulage du béton. Par conséquent, on favorisera une hausse de la qualité et de la précision en construisant, lorsque possible, des objets préfabriqués (tels que les blocs de béton et les cloisons mobiles) à Nouakchott. Pour cette raison, il sera important de bien intégrer le cycle des programmes de fabrication, d'expédition et d'installation sur place. Compte tenu des conditions de construction ci-dessus, il sera nécessaire d'apporter suffisamment d'attention aux problèmes de réalisation suivants.

- ① Sélectionner des sociétés de construction locales (sous-traitants) qui soient capables d'assurer la qualité des travaux de béton, et de gérer le programme des travaux et le budget.
- ② L'entrepreneur établira le plan de réalisation et montera la structure organisationnelle

en prenant suffisamment en considération les capacités et l'efficacité des sociétés locales.

- ③ On assurera une bonne gestion du programme en sélectionnant des sociétés locales qui possèdent de la machinerie lourde (grues, grande centrale de dosage des agrégats de béton, véhicules de transport, etc.) et, qui plus est, sont dans l'ensemble bien équipées.
- ④ On effectuera avec rigueur la fourniture des matériaux tels que le sable à faible taux de salinité et les agrégats conformes aux dimensions indiquées (gravier et coquillages), et on procédera avec suffisamment d'attention à la gestion de la qualité du dosage et aux "soins après coulage" du béton.
- ⑤ Puisqu'il s'agit de travaux en terrains sablonneux, il faudra garder très propres les parties où le sable adhère facilement, telles que les coffrages des fondations et les surfaces de coulage du béton.
- ⑥ Pendant la période des travaux, on verra à la prévention des accidents à l'intérieur et autour des sites de construction, et à la prévention des vols.
- ⑦ Puisqu'il s'agit de travaux qui se dérouleront en parallèle aux activités de pêche et aux activités locales quotidiennes, on s'assurera sur une base quotidienne du contrôle de la sécurité, de l'entretien ménager, du rangement et de l'ordre des lieux.

3-1-3 Contributions des deux pays

(1) Portée des travaux

La portée des travaux du présent Projet sera comme suit.

- ① Sécurisation des terrains pour le Projet.
- ② Installation des clôtures en fil de fer, etc. autour des sites de construction pour éviter l'entrée d'un tiers dans les sites, et assurance de la sécurité des habitants qui se rendent dans les établissements attenants.
- ③ Construction du bâtiment de réunion des pêcheurs, du bâtiment de valorisation des captures, et du "mur anti-sable"
- ④ Fourniture et installation du matériel et des matériaux divers tels que ceux du poste de santé ou de l'unité de santé de base, les bureaux et chaises des salles de cours polyvalentes, les générateurs à panneaux solaires, etc. et d'autres équipements connexes (cependant, médicaments destinés au poste de santé et à l'unité de santé de base non compris).

- ⑤ Fourniture des services nécessaires à la supervision de la réalisation des travaux ci-haut mentionnés.
- ⑥ Accomplissement des formalités et acquisition des autorisations nécessaires à la réalisation des travaux ci-haut mentionnés.

(2) Division des tâches entre les gouvernements mauritanien et japonais.

La division des tâches entre les deux pays pour la réalisation du présent Projet est comme suit.

1) Travaux à la charge du gouvernement mauritanien et facilités à fournir

- ① Sécurisation et fourniture des terrains prévus pour la construction et des espaces nécessaires au dépôt des outillages et des matériaux. Elimination des objets encombrants sur ces terrains.
- ② Fourniture des sites de collecte de la pierre, du sable et des coquillages, des permis de collecte, et des sites de fabrication de blocs de béton.
- ③ Construction et fourniture des équipements connexes nécessaires à la gestion des installations.

2) Travaux à la charge du gouvernement du Japon

- ① Fourniture de tous les équipements et matériaux, et de tous les services nécessaires à la construction. Toutefois, ceci se fera conformément aux clauses mentionnées dans le Rapport de l'étude du concept de base.
- ② Transport maritime et terrestre des équipements et matériaux nécessaires à la construction et prise en charge des frais d'assurances pour le transport.
- ③ Transfert d'équipement radio existant à M'hajrat et couverture des frais nécessaires.
- ④ Fourniture des services de consultation tels que l'établissement du plan d'exécution, l'assistance pour l'appel d'offres, et la supervision des travaux.

3-1-4 Plan de supervision des travaux

(1) Orientation de base

- ① Une fois la signature du contrat de consultation (relative à la conception et à la supervision) avec le gouvernement de la Mauritanie, le consultant effectuera les enquêtes de terrain et les dernières consultations avec les organismes locaux

concernés et les habitants des zones faisant l'objet du Projet.

- ② Au Japon, le consultant dressera les divers plans nécessaires à l'appel d'offres, tels que les plans détaillés, les spécifications d'appel d'offres, les documents des calculs, et les tableaux des quantités, etc.
- ③ Une fois le dossier d'appels d'offres complété, et suite aux formalités appropriées (formalités et approbation pour la réalisation du Projet, examen de préqualification des soumissionnaires, appel d'offres, évaluation des offres), sélectionner l'entrepreneur.
- ④ Après la signature du contrat de construction avec le gouvernement mauritanien et l'entrepreneur, le consultant vérifiera au Japon les dessins d'exécution soumis par l'entrepreneur, supervisera les travaux de fabrication des composantes manufacturées procédera aux tests de vérification de la qualité des produits et matériaux, et inspections lors de l'expédition.
- ⑤ Après la signature des contrats de sous-traitance entre l'entrepreneur et les sociétés de construction locales, le consultant effectuera les travaux de supervision suivants: envoi de superviseurs sur les sites, vérification de la sélection des sous-traitants, consultations techniques périodiques avec le gouvernement mauritanien, supervision des travaux, tests de contrôle de la qualité des travaux, assistance aux examens des quantités produites, élaboration des rapports de supervision.

(2) Points à considérer

- ① Inciter la partie exécutante des travaux à prêter attention à la sécurité et à la vie quotidienne des habitants.
- ② Donner des directives de sécurité sur le programme de réalisation des travaux et le programme de transports afin que ne surviennent pas d'accidents lors de la fourniture des matériaux et équipements.

(3) Système de supervision des travaux

- ① Le superviseur général vérifiera le système de gestion/exécution des travaux de l'entrepreneur, ainsi que les dessins d'exécution. Il supervise évidemment le programme de transport, les produits préfabriqués et le maintien de la précision dans la construction des installations, ainsi que le plan d'approvisionnement en matériaux de construction tels qu'agrégats (gravier, coquillage) et équipements.

- ② Dans le cas des matériaux fournis par le Japon, les responsables de la partie japonaise se chargent de l'inspection en usine et de l'inspection lors de l'expédition.
- ③ On engagera des techniciens du bureau de conception local qu'on affectera aux sites du Projet.
- ④ On effectuera la coordination en tenant à périodes fixes des consultations sur les travaux avec les organismes concernés.
- ⑤ Dans les villages des pêcheurs faisant l'objet du Projet, on verra à la coordination avec les activités de pêche en expliquant les programmes des travaux et du transport.

3-1-5 Plan de fourniture des équipements et matériaux

(1) Matériaux et équipements de construction, machinerie lourde

La plupart des matériaux de base pour la construction peuvent être fournis en Mauritanie. Le prix unitaire des produits locaux (gravier, coquillages, sable, armatures, ciment, etc.), tout comme celui des produits importés (machines, bois, etc.) est relativement élevé. Bien que la peinture et la résine soient importées, mais comme la quantité dont on a besoin dans le Projet est faible et qu'on peut se procurer dans le marché mauritanien, elles seront de la fourniture locale.

Les coquillages recueillis en creusant le sol sont utilisés couramment en tant qu'agrégats pour les travaux de béton dans la région de la ville de Nouakchott. Moins chers que le gravier transporté des régions éloignées, ils comportent la possibilité d'une hausse de la concentration saline lors du dosage du ciment; on utilisera donc, tout comme pour le sable, les coquillages recueillis dans des lieux qui ont une faible teneur en sel, désignés par la Direction de la Construction.

Les produits métalliques (matériaux pour les toits, pour les cadres de fenêtres, les portes, etc.) étant facilement endommagés par le sel, et les produits en aluminium étant presque tous des produits importés, donc les prix élevés, on évitera dans la mesure du possible leur utilisation. Le ciment, l'ardoise et le bois seront principalement utilisés dans le cadre du Projet. La fourniture des principaux matériaux et équipements nécessaires aux travaux s'établit comme suit.

Tableau-39 Projet de fourniture des équipements et matériaux de base

Matériaux et équipements de construction, machinerie lourde et véhicules	Provenance
Agrégats (sable, gravier, coquillages), ciment, armatures, cuvettes des cabines, blocs de verre, peinture, résine, ardoise	Fourniture locale
Cadres en acier et les filets pour les tikits, etc.	Fourniture du Japon
Autre matériels, équipements radio, camions-citernes, appareils du traitement médical, instruments de transformation et de manutention des captures, etc.	Fourniture du Japon
Machinerie lourde, véhicules de transport de marchandises, grues, etc.	Location auprès de grandes firmes de construction locales

(2) Matériel

1) Orientations de base

Parmi le matériel inclus dans le présent Projet, rien n'est fabricable en Mauritanie. La majorité du matériel similaire utilisé dans ce pays proviennent du Japon, de l'Europe et de l'Amérique. Cependant, une grande partie de ce matériel circule largement en Mauritanie, aussi les méthodes d'approvisionnement des divers équipements, en considération des deux aspects que sont la maintenance et l'utilisation, seront comme suit.

- ① Afin que puissent bien être atteints les objectifs du présent Projet et pleinement mises en valeur les fonctions des diverses installations, l'introduction et la disposition des équipements se feront de façon à correspondre le plus possible aux conditions des sites, au degré d'utilisation des équipements et au niveau technique des utilisateurs.
- ② Les types de machines seront sélectionnés en tenant compte de leur opération et de leur maintenance, en accordant la priorité à la machinerie pour laquelle il y a des agences en Mauritanie ou dans les pays voisins.
- ③ Concernant les équipements médicaux du Poste de santé, en tenant compte de leur complémentarité et de leur facilité d'utilisation, l'approvisionnement se fera conformément aux standards des centres médicaux du "Projet Santé Population". Cependant les appareils jugés suréquipements seront éliminés même s'ils sont compris dans les normes d'équipement.
- ④ Il y a une agence d'un fabricant de véhicules japonais en Mauritanie, aussi introduira-t-on des véhicules de fabrication japonaise.
- ⑤ Quant aux pièces de rechange à fournir et les biens consommables, on les allouera

en principe pour un an d'utilisation.

2) Equipements du poste de santé/unité de santé de base (bâtiment de réunion des pêcheurs)

Le tableau suivant montre les équipements et le mobilier destinés au poste de santé/unité de santé de base.

Tableau-40 Equipements médicaux

Nom d'équipement	Contenu
Instruments médicaux	Balance pèse-personne, stéthoscope, tensiomètre, thermomètre, boîte instruments petite chirurgie, boîte instrument suture, pinces divers, lames de bistouri et manche, ciseaux d'opération, seringues et aiguilles diverses, lavements, etc.
Equipement et mobilier médicaux	Table d'examen, étagères pour stockage des médicaments, table, tabouret, table de travail, fauteuil mobile pivotant, unité de stérilisation par ébullition (poissonnière) et four à gaz, boîte de stérilisation, poubelle, plateaux instruments, chaise pliante, récipient d'eau portable, etc.

3) Matériel pour la salle de cours polyvalente

Bureaux et chaises pour 48 personnes, tableau fixe, tableau mobile, etc.

4) Equipement radio

Un jeu d'équipement radio par site (M'haijrat non compris), avec une table de support et une chaise pour l'utilisateur.

5) Dispositif de génération électrique à panneaux solaires

Un jeu de dispositif par site, un jeu d'appareils d'éclairage.

6) Matériel et matériaux de transformation dans le bâtiment de valorisation des captures

Couteaux, tranchoirs, tables de travail pour la salle de traitement, marmites, tables de transformation (pour tikits), gants de caoutchouc, gants de travail, tabliers, récipients d'eau portables, etc.

7) Camions-citernes

2 camions-citernes 4 x 4, 8 tonnes

8) Bacs à eau

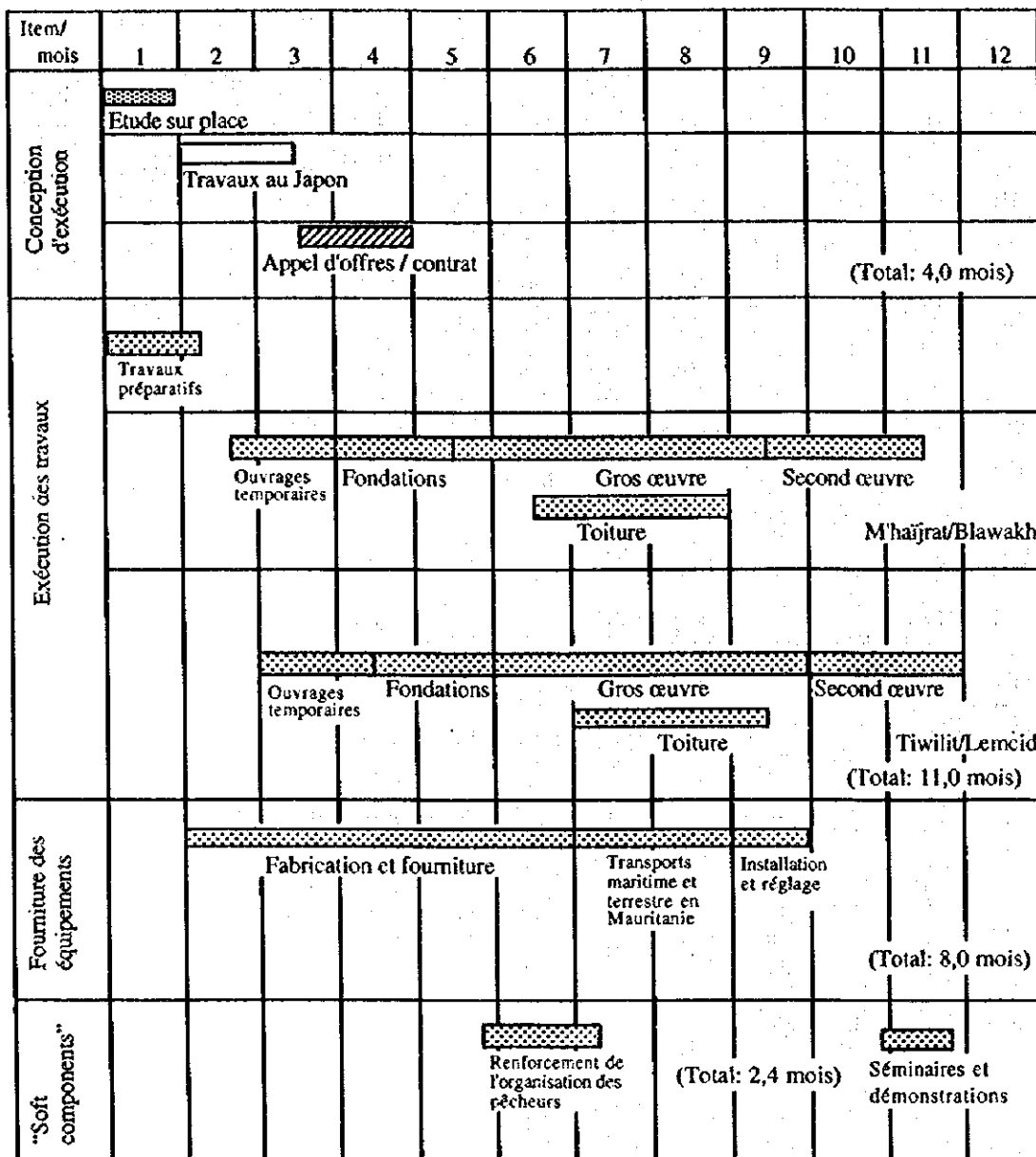
2 bacs à eau en FRP (fibre plastique renforcé) de 5 tonnes par site faisant l'objet du Projet


9) Caisses à poissons isothermes, caisses à poissons en plastique

Pour chaque site, 2 caisses à poissons isothermes de 500 lit., 2 de 150 lits, 20 caisses en plastique de 20 kg.

3-1-6 Programme d'exécution

Tableau-41 Programme d'exécution



 Travaux au Japon
  Travaux sur place

3-1-7 Travaux à la charge de la Mauritanie

- ① Fourniture de médicaments et leur distribution aux postes de santé/unités de santé de base dans les 4 villages des pêcheurs faisant l'objet du Projet
- ② S'assurer d'avoir, et offrir les terrains prévus pour la construction et des espaces nécessaires à la gestion des outillages et des matériaux. Elimination des objets encombrants sur ces terrains.
- ③ Fourniture des sites de collecte de la pierre, du sable et des coquillages, des permis de collecte, et des sites de fabrication de parpaing.
- ④ Formalités de dédouanement et d'exonération de taxes d'importation pour les équipements et matériaux utilisés sur le site du Projet.
- ⑤ Formalités d'exonération de taxes pour l'approvisionnement en matériaux et équipements et domestiques pour le Projet.
- ⑥ Lors de l'offre de services et d'équipements et matériaux de construction, formalités pour l'exonération de toutes les taxes et autres prélèvements pour les personnes physiques et morales japonaises en Mauritanie.
- ⑦ Exemption des autorisations relatives à la réalisation du Projet, ou obtention et attribution des autorisations qui seront nécessaires pour les personnes concernées japonaises.
- ⑧ Maintenance et exploitation efficaces des installations construites dans le cadre de la Coopération financière non-remboursable.
- ⑨ Affectation d'enseignants et d'infirmiers médico-sociaux; organisation de séminaires en collaboration avec les autres organismes et de cours pour le développement de la capacité, afin de consolider et de soutenir l'organisation de gestion dans chaque village des pêcheurs faisant l'objet du Projet, ainsi que d'utiliser efficacement les installations fournies.
- ⑩ Construction et fourniture des équipements connexes nécessaires à la gestion des équipements.
- ⑪ Dans le cas d'indemnisations à payer, dans le cadre du Projet, pour des problèmes ayant rapport à la vie quotidienne et aux activités de pêche, résolution de ces problèmes de compensations.

3-1-8 "Soft components"

(1) Arrière-plan du projet de "soft components"

Afin que soit effectuée de façon appropriée et efficace l'introduction des installations et équipements du présent Projet, les résultats de l'Etude du concept de base ont fait ressortir clairement la nécessité d'apporter le soutien suivant.

1) Renforcement de l'organisation des villages des pêcheurs faisant l'objet du présent Projet, hausse de la prise de conscience des pêcheurs

Les équipements et installations introduits dans le cadre du présent Projet constitueront, pour les pêcheurs, leurs premières véritables institutions communes. Il existe déjà des organisations, dont principalement les coopératives des femmes, les associations d'armateurs/patrons de bateaux, les assemblées générales villageoises, les conseils de chefs et d'anciens de villages. Mais en tant qu'organisations autonomes, elles ne dépassent pas la sphère des discussions touchant les affaires internes aux villages des pêcheurs. De plus, l'administration gouvernementale s'effectuant plutôt du haut vers le bas, l'expérience d'une gestion des institutions par les pêcheurs eux-mêmes est à peu près nulle.

Dans ces conditions, la transformation des consciences et la consolidation des organisations de pêcheurs menant à une hausse de leur autonomie sont nécessaires à l'utilisation efficace des équipements et installations du présent Projet. Pour cela, il est nécessaire que les pêcheurs réfléchissent sur, et élaborent eux-mêmes un système de planification, d'utilisation et de gestion des installations, de réglementations, de modes de négociations avec le gouvernement, de modes de résolution des problèmes, et de partage des frais communs. Il est nécessaire que soient effectuées, dans "les soft components", les activités de soutien à ce niveau.

2) Hausse des capacités de la Direction des Pêches, organisme d'exécution

Les sites du présent Projet que sont les 4 villages des pêcheurs d'Imraguen ont pour particularités, la profonde implication du MPEM non seulement aux activités de pêche comme arrière-plan historique, mais également à l'administration générale. Toutefois, à cause d'un manque de personnel compétent et d'un budget insuffisant, le MPEM, au niveau du renforcement des organisations de pêcheurs, de leur formation, ou encore de leur orientation, n'apporte pas un support suffisant aux activités des pêcheurs.

Ce qui est exigé de la part du MPEM pour l'utilisation efficace des installations du présent Projet, est un renforcement des organisations de pêcheurs, une gestion efficace des installations, un soutien à la planification de l'utilisation, la mise en place d'un système de coopération avec les autres ministères et agences concernés, ainsi que le renforcement du système de maintenance et de supervision, incluant l'aide au financement. "Les soft

components" soutiendront le commencement du Projet afin d'accorder l'assistance au MPEM chargé des activités précitées et de consolider son organisation.

3) Amélioration des techniques de production halieutique

En tant que politiques du gouvernement mauritanien, sont encouragées l'utilisation efficace des ressources halieutiques, ainsi que l'amélioration des opérations ultérieures à la capture. De plus, dans les villages de pêcheurs faisant l'objet du Projet, la transformation du poisson frais est effectuée traditionnellement. Toutefois, avec les méthodes traditionnelles, il existe des problèmes de qualité et d'hygiène au niveau de la préparation des produits.

Dans les installations du présent Projet, des améliorations seront visées à ce sujet. Il sera nécessaire de favoriser, dans les nouvelles installations, la généralisation de méthodes d'utilisation incorporant les procédés traditionnels, ainsi que la diversification et la hausse de valeur des produits.

(2) Objectifs

1) Consolidation organisationnelle des pêcheurs

- ① Etablissement d'un comité de gestion des installations.
- ② Elaboration de règles de gestion des installations.
- ③ Elaboration d'un manuel d'utilisation des installations.
- ④ Etablissement d'un plan d'utilisation des installations.

2) Séminaires et démonstrations sur les produits séchés et salés du poisson frais dans le bâtiment de valorisation des captures

- ① Elaboration de modes d'utilisation efficace du bâtiment de valorisation des captures.
- ② Amélioration des techniques de fabrication des produits salés et séchés du poisson frais.
- ③ Hausse du concept d'hygiène dans la transformation du poisson frais.

(3) Teneur des tâches

Le tableau ci-dessous récapitule la teneur des tâches.

Tableau-42 Période, objectifs, personnes visées, etc.

Phases	Organisateur/ Supporter	Période d'exécution	Personnes visées
Phase 1	Org.:DP Supporter: Consultant/ ONG	Du début septembre au début octobre 1999 (1,1 mois)	Chef du village, anciens du village, représentants des coopératives, membres pour la création du comité de gestion des installations et, en dernier lieu, l'ensemble des villageois.
Phase 2	Org.:DP Supporter: Consultant/ ONG	Du début à la fin de février l'an 2 000 (0,8 mois)	Chef du village, anciens du village, membres du comité de gestion des installations, coopératives des femmes, et toute personne intéressée.

3) Lieu de réalisation

Dans l'un des villages faisant l'objet du Projet.

4) Teneur des tâches et mode de réalisation

Les tâches décrites ci-dessous seront effectuées pour supporter l'organisateur (Direction des Pêches). La teneur des décisions sera présentée dans le Tableau-43.

Phase 1

- ① Explication à la Direction des Pêches des "soft components" et des grandes lignes de l'opération. Ajustements avec les ONG et la Direction des Pêches. Appel à la participation des représentants des villages des pêcheurs faisant l'objet du Projet, et explication de la teneur des travaux de la phase 1 et de leur mode de réalisation.
- ② En collaboration avec la Direction des Pêches, sélection des membres pour la création du comité de gestion des installations parmi le chef de village, les anciens du village et les représentants des coopératives.
- ③ Elaboration de directives générales (provisoires) d'utilisation et de gestion des installations par la Direction des Pêches et les membres pour la création du comité de gestion des installations (ateliers du PCM: *Project Cycle Management*).
- ④ Organisation d'ateliers dans les assemblées générales villageoises. Explication des objectifs et points principaux des directives générales d'utilisation et de gestion des installations. Finalement, après consultations suffisantes sur tous ces points avec les pêcheurs, élaboration de règles de gestion, d'un manuel d'utilisation des installations, et d'un plan d'utilisation. Consacrer suffisamment de temps aux consultations, et favoriser une prise de conscience et la compréhension de tous concernant le fait que ce sont les villageois qui seront les responsables principaux de la gestion des installations et équipements du Projet.

- ⑤ Sélection des membres du comité de gestion des installations en assemblée générale villageoise.
- ⑥ Explication du projet aux ministères et agences concernées par la Direction des Pêches et les membres du comité de gestion; encourager la coopération.

Phase 2

- ① Explication des grandes lignes de l'opération à la Direction des Pêches.
- ② En collaboration avec la Direction des Pêches et les ONG, préparation du séminaire sur la préparation des produits séchés et salés du poisson frais. Explication des modes d'utilisation des installations, et réalisation du séminaire.
- ③ Orientation sur l'hygiène alimentaire dans le traitement du poisson frais, et présentation d'autres techniques de traitement.

Tableau-43 Teneur des décisions

Contenu	Contenu
Elaboration de règles de gestion	<ul style="list-style-type: none"> ① Système et règles de gestion et de maintenance des installations ② Collecte des cotisations pour l'utilisation des installations et leur mode de gestion
Elaboration d'un manuel d'utilisation	<ul style="list-style-type: none"> ① Règles d'utilisation détaillées des installations (bacs à eau, salle de cours polyvalente, poste de santé et unité de santé de base, dépôt des engins de pêche, salle de traitement, puits, toilettes) ② Règles d'utilisation détaillées des divers équipements et matériaux (salle de radio, caisses à poissons isothermes, caisses à poissons en plastique, matériels de transformation) ③ Règles de gestion et de maintenance des équipements et matériels ④ Modes de résolution des problèmes de dommages et troubles dans les installations, équipements et matériels, et de solution des problèmes et difficultés au niveau de la gestion (éducation, traitement médical, séminaires divers)

3-2 Frais de maintenance et gestion

Les frais annuels de maintenance et de gestion des équipements seront d'environ 280 000 UM. La majorité de ces frais sera couverte par les frais d'utilisation des installations par les habitants des villages des pêcheurs.

**Tableau-44 Frais d'utilisation des installations à la charge des habitants,
et revenu annuel de chaque village**

Item	Frais d'utilisation	Blawakh	Lemcid	Tiwilit	M'haïjrat
Population		375	100	160	450
Frais d'utilisation des installations/foyer résident	300 UM	270 000 UM	72 000 UM	115 200 UM	324 000 UM
Frais d'utilisation des installations/pêcheur nomade	50 UM	50 000 UM	50 000 UM	50 000 UM	50 000 UM
Dépôts des engins de pêche/3m ²	500 UM	78 750 UM	22 500 UM	22 500 UM	52 500 UM
Revenus annuels du village des pêcheurs		398 750 UM	144 500 UM	187 700 UM	426 500 UM

Cependant, ces frais d'utilisation ne permettent pas de couvrir toutes les dépenses nécessaires à la maintenance et à la gestion, et il risque de surgir des dépenses imprévues. Pour cela, le support de l'organisme responsable de la gestion, la Direction des Pêches sera nécessaire. Les montants respectifs des frais d'utilisation des installations par les habitants et du soutien par la Direction des Pêches sont tels que décrits ci-après.

**Tableau-45 Revenu annuel de chaque village, frais de maintenance
et contribution de la Direction des Pêches**

Item	Blawakh	Lemcid	Tiwilit	M'haïjrat
Revenus annuels des villages des pêcheurs	398 750 UM	144 500 UM	187 700 UM	426 500 UM
Maintenance et gestion annuelle	280 000 UM	280 000 UM	280 000 UM	280 000 UM
Bilan annuel	118 750 UM	-135 500 UM	-92 300 UM	146 500 UM
Contribution annuelle totale de la DP				-207 800 UM

Ce sont les utilisateurs qui assument les frais pour l'eau. Les habitants des villages assument les frais de personnel (conducteur, etc.), les frais d'acquisition d'eau à Nouakchott, les frais de carburant pour les véhicules, etc. Cependant, les frais d'entretien des camions-citernes demeurent à la charge de la Direction des Pêches. Les frais d'entretien des véhicules sont estimés comme suit.

Tableau-46 Frais d'entretien des camions-citernes à la charge de la Direction des Pêches

Année	Frais d'entretien des camions-citernes
Première année	400 000 UM x 2 = 800 000 UM
Deuxième et troisième années	800 000 UM x 2 = 1 600 000 UM
A compter de la quatrième année	1 200 000 UM x 2 = 2 400 000 UM

En ajoutant les frais d'entretien des camions-citernes à ceux de maintenance et de gestion des installations, les frais totaux nécessaires au sein de la Direction des Pêches pour le présent Projet sont estimés comme suit.

Tableau-47 Frais de gestion/maintenance des installations et équipements et frais d'entretien des camions-citernes à la charge de la Direction des Pêches

Année	Frais de gestion/maintenance des installations et équipements +Frais d'entretien des camions-citernes
Première année	1 007 800 UM
Deuxième et troisième années	1 807 800 UM
A compter de la quatrième année	2 607 800 UM

Cependant, en ce qui concerne les matériels qui sont utilisés dans le bâtiment de valorisation des captures, un comité de gestion collectera des frais d'utilisation chaque fois, et gèrera ces argents sous forme de fonds qu'il affectera au renouvellement des matériels.

**Tableau-48 Coût de service actuel des camions-citernes et prix de vente
dans les villages faisant l'objet du Projet**

	Blawakh	Lemcid	Tiwilit	M'haïjrat
Distance (de Nouakchott)	56 Km	77 Km	101 Km	125 Km
Consommation du carburant (1 aller-retour)	70 lit.	90 lit.	121 lit.	150 lit.
Taux de la consommation du carburant	1,25 lit./Km	1,2 lit./Km	1,2 lit./Km	1,2 lit./Km
Prix unitaire du carburant (ouguiya)	58,5 UM/lit.	58,5 UM/lit.	58,5 UM/lit.	58,5 UM/lit.
Frais de carburant (1 aller-retour)	4 095 UM	5 265 UM	7 079 UM	8 775 UM
Prix de l'eau (1 réservoir = 800 lit.)	2 000 UM	2 000 UM	2 000 UM	2 000 UM
Frais (pour 1 circulation)	6 095 UM	7 265 UM	9 079 UM	10 775 UM
Fois de ravitaillement du Projet (par mois)	2 fois	2 fois	2 fois	6 fois
Frais (par mois)	12 190 UM	14 530 UM	18 158 UM	64 650 UM
Frais du personnel (contribution par mois)	10 000 UM	10 000 UM	10 000 UM	30 000 UM
Frais totaux (par mois) *1	22 190 UM	24 530 UM	28 158 UM	94 650 UM
Volume de ravitaillement du Projet *2	16 000 lit.	16 000 lit.	16 000 lit.	48 000 lit.
Prix de revient de l'eau au village *3	1,39 UM	1,53 UM	1,76 UM	1,97 UM
Prix de vente de l'eau au village *4	1,40 UM	1,60 UM	1,80 UM	2,00 UM
En cas d'embauche d'un agent de gestion de l'eau	10 000 UM	10 000 UM	10 000 UM	10 000 UM
Prix de revient de l'eau au village *5	32 190 UM	34 530 UM	38 158 UM	104 650 UM
Prix de l'eau au village *6	2,01 UM	2,16 UM	2,38 UM	2,18 UM
Prix de vente de l'eau au village	2,00 UM	2,20 UM	2,40 UM	2,20 UM

*1 Frais totaux mensuels nécessaires au transport de l'eau.

*2 Volume mensuel d'alimentation en eau prévu dans le Projet.

*3 En conséquence, *1/*2 = prix de revient par litre dans le village.

*4 Prix de vente de l'eau en cas de gestion par villageois à tour de rôle au lieu de l'embauche d'un agent de gestion de l'eau.

*5 Prix de revient de l'eau dans le village en cas d'embauche d'un agent de gestion de l'eau (salaire: 10 000 UM/mois) (*2 + 10 000 UM).

*6 Prix de vente de l'eau en cas d'embauche d'un agent de gestion de l'eau (salaire: 10 000 UM/mois) (*5/*2).

Chapitre 4 Evaluation du Projet et propositions

4-1 Vérification de l'adéquation du Projet et effets de la contribution

Les villages des pêcheurs d'Imraguen avaient demandé les choses suivantes: un approvisionnement en eau stable, l'aménagement d'infrastructures sociales telles que l'établissement de postes de santé/unités de santé de base et de salles de classe pour l'éducation des enfants. Un autre objectif était l'amélioration des activités de pêche (conservation des prises, promotion de la transformation des produits de la pêche par les femmes, etc.), qui constituent le fondement de la vie de ces villages. Le tableau ci-dessous résume le degré d'amélioration et les effets du Projet sur la vie des pêcheurs artisanaux.

Tableau-49 Degré d'amélioration, effets

Situation actuelle et problèmes	Mesures prises dans le cadre du Projet	Effets du Projet et degré d'amélioration
<p>La zone concernée par le Projet est une zone de pêche importante. Dans le passé, l'aide du Japon a entraîné la modernisation de la pêche, l'augmentation des revenus des pêcheurs par le biais de la création d'exploitations indépendantes, la poursuite de la pêche tout au long de l'année et le progrès de la sédentarisation des pêcheurs.</p> <p>Cependant, cette zone manque d'infrastructures (routes, eau potable, électricité, postes de santé/unités de santé de base, établissements scolaires, etc.). Les conditions naturelles sont relativement dures.</p> <p>1) Le gouvernement assure un approvisionnement quotidien en eau potable de 0-4,3 litres par personne, ce qui est insuffisant.</p> <p>2) En cas de blessure ou de maladie, les habitants doivent se rendre à la capitale, à 50-120km de distance, pour se faire soigner. Compte tenu de ce retard dans les premiers soins, les frais médicaux sont trois fois plus élevés dans ces villages que ceux situés plus près de la capitale.</p>	<p>Construction dans chaque village d'Imraguen (M'hajrat, Tiwilit, Lemcid, Blawakh) d'infrastructures sociales et de bâtiments de valorisation des captures</p> <p>1. Infrastructures sociales</p> <p>1) Approvisionnement en eau stable à l'aide de camions-citernes</p> <p>2) Amélioration de la santé des pêcheurs par l'établissement de postes de santé pour pêcheurs</p> <p>3) Ecole primaire et cours d'alphabétisation pour adultes par l'établissement d'une salle de cours polyvalente</p> <p>4) Développement des compétences des femmes (activités de transformation des produits de la mer, organisation de séminaires sur la santé, etc.) par l'utilisation du hall des pêcheurs/salle de travail</p>	<p>Amélioration du niveau de vie dans chacun des villages des pêcheurs d'Imraguen grâce à l'aménagement des infrastructures sociales (installations et équipements).</p> <p>Exploitation plus efficace des ressources grâce à la promotion de la transformation du poisson.</p> <p>1) Apport journalier de 5 litres d'eau par personne assuré par des camions-citernes.</p> <p>2) Les malades sont soignés dans leur village. Les frais médicaux ont été abaissés.</p> <p>3) Les enfants reçoivent une éducation.</p> <p>4) Les adultes reçoivent des cours d'alphabétisation.</p> <p>5) Les femmes participent activement à la transformation du poisson. De cette façon, leurs revenus augmentent.</p>

Situation actuelle et problèmes	Mesures prises dans le cadre du Projet	Effets du Projet et degré d'amélioration
<p>3) Absence d'établissement scolaire. Le taux d'alphabétisation est faible (33~59%).</p> <p>4) Les conditions naturelles environnantes sont dures. Les habitants ont du mal à vivre.</p> <p>5) Conjuguée à la qualité de la zone de pêche, cette inquiétude des habitants face à leur vie risque de déboucher sur des efforts de pêche excessifs.</p> <p>6) Absence d'installation pour la conservation des produits de la mer. Le manque de fraîcheur entraîne une perte de la valeur des produits.</p> <p>7) Existence d'un gâchis des ressources halieutiques.</p>	<p>2. Aménagement de l'environnement de pêche</p> <p>1) Amélioration de la qualité des produits transformés à base de poisson frais, augmentation de la production</p> <p>2) Conservation de courte durée des prises</p> <p>3) Entrepôt (sûr) des engins de pêche</p> <p>4) Zone de réparation des engins de pêche</p> <p>5) Zone de manutention (hygiénique)</p>	<p>6) Meilleure prise de conscience des pêcheurs grâce à la dynamisation des activités des coopératives, des séminaires, etc.</p> <p>7) Une des répercussions des effets: limitation d'efforts de pêche excessifs et exploitation stable, durable des ressources.</p>

Ce Projet a pour objets l'aménagement d'infrastructures sociales dans les villages des pêcheurs d'Imraguen, une des régions les plus pauvres de la Mauritanie, l'amélioration et la stabilité de la vie des pêcheurs artisanaux et la promotion d'une utilisation efficace des produits de la mer. Les effets finaux escomptés par la mise en oeuvre du Projet sont: favoriser la reproduction des ressources maritimes en limitant les efforts de pêche excessifs et en réalisant une mutation vers des activités de pêche modérées, et exploiter les ressources dans la durée.

La mise en oeuvre du Projet devrait entraîner les effets mentionnés ci-dessus. De même, compte tenu des points indiqués ci-dessous, il semble que la Coopération financière non-remboursable soit appropriée.

- 1) Le Projet devrait bénéficier aux artisans-pêcheurs, un groupe défavorisé socialement et économiquement, et non seulement aux pêcheurs sédentarisés mais aussi aux pêcheurs nomades.
- 2) Grâce aux installations bâties dans le cadre du Projet, les habitants des villages posséderont les conditions de base nécessaires à la vie quotidienne, à savoir un approvisionnement en eau, la possibilité de se soigner (poste de santé/unité de santé de base), de recevoir une éducation, etc.
- 3) Ce Projet a un but social et non lucratif puisqu'il bénéficiera aux pêcheurs, à leur famille, aux habitants des villages et aux pêcheurs nomades.

- 4) Ce Projet favorise l'exploitation efficace des ressources halieutiques. Dans ce sens, il est fidèle à la "Stratégie nationale d'aménagement et de développement" dont la priorité est l'exploitation durable, stable et efficace des ressources. On note donc une excellente harmonisation avec le plan national de développement.
- 5) La Direction des Pêches prévoit d'établir des antennes dans chaque village. Un budget de 100 millions d'UM a été réservé. L'objectif de la Direction des Pêches est de renforcer l'assistance technique aux villages des pêcheurs, la gestion des activités de pêche et les statistiques. Dans ce sens, le Projet s'avère très opportun.
- 6) L'exploitation, l'entretien et l'administration des installations seront pris en charge essentiellement par les villages des pêcheurs. Un système d'aide a été cependant mis en place par la Direction des Pêches, et le budget du fonds de contrepartie préparé par le Ministère des Affaires Economiques et du Développement (ancien Ministère du Plan).
- 7) Le Projet tient compte des effets de l'environnement naturel dans la zone concernée au niveau de la conception et de l'utilisation des installations et des équipements.

Ainsi, ce Projet a donc été réalisé dans le but d'améliorer le niveau de vie des pêcheurs artisanaux et de favoriser une exploitation durable et stable des ressources de pêche. Il est en parfaite harmonie avec le programme de développement de la pêche artisanale et la Stratégie nationale d'aménagement et de développement (nouveau plan national de développement). On peut donc considérer ce projet de coopération approprié.

4-2 Coopération technique, coordination avec les autres donateurs

Les conseils de gestion recevront assistance financière et conseils de la Direction des Pêches pour exploiter, entretenir et gérer les installations construites dans le cadre du Projet. D'autre part, le Ministère de la Santé et des Affaires Sociales, le Ministère de l'Education Nationale, le S.E. à la Lutte contre l'Analphabétisme, le S.E. à la Condition Féminine, etc., interviendront directement dans l'exploitation des postes de santé/unités de santé de base et de salle de cours polyvalente. Le Ministère de l'Equipement et des Transports et le Ministère de l'Hydraulique et de l'Energie assureront un appui technique pour ces installations.

Les installations et les équipements du Projet ne nécessitent aucune technique avancée pour ce qui est de leur utilisation, entretien et gestion. Par conséquent, il n'est pas nécessaire de prévoir une coopération technique pour le matériel (aspect "hard"). En revanche, il est souhaitable d'apporter une aide au niveau du "soft" pour le renforcement et la dynamisation des organisations d'habitants (conseils de gestion, etc.) et l'utilisation efficace des installations après leur remise aux villages. L'aspect "soft components" sera donc pris en compte dans le Projet par

le biais du renforcement de l'organisation des habitants avec la collaboration du Service de l'Encadrement de la Direction des Pêches.

4-3 Problèmes

Ce Projet est considéré comme très important puisqu'on attend de lui qu'il contribue à satisfaire largement les besoins humains fondamentaux (BHN) des populations concernées. Cependant, il est souhaitable, pour une plus grande efficacité du Projet et une plus grande souplesse d'exploitation que la Direction des Pêches apporte un soutien administratif appuyé. En particulier, il s'avère nécessaire que les mesures suivantes soient prises.

- 1) Relativement à l'exploitation des installations, il est nécessaire de faire prendre conscience aux habitants de la communauté, et de promouvoir la dynamisation des activités des coopératives. D'autre part, la Direction des Pêches doit développer l'autonomie des pêcheurs et les aider à prendre conscience de leurs droits et de leurs devoirs.
- 2) La Direction des Pêches doit organiser des séminaires et des cours dans les installations, afin d'éduquer et informer les pêcheurs/habitants. Cet enseignement pourra porter sur les sujets suivants:

Conservation du poisson frais, économie de la distribution du poisson avec utilisation de glace, utilisation efficace de la glace, engins de pêche/méthodes de pêche, entretien des bateaux, réparation d'un moteur, activités syndicales, sécurité maritime, secours d'urgence, hygiène préventive et médecine familiale, gestion des ressources, protection de l'environnement, politique de pêche, explications sur les divers services administratifs, etc.
- 3) Une fois la construction des installations concernées terminée, le Ministère de l'Éducation Nationale affectera des enseignants et, le Ministère de la Santé et des Affaires Sociales détachera des infirmiers médico-sociaux/agents de santé et enverra des médicaments. La Direction des Pêches coordonnera ces opérations.
- 4) La Direction des Pêches ne se contentera pas de diffuser les diverses techniques de transformation des produits de la mer, dans le bâtiment de valorisation des captures, mais apportera une assistance au niveau de la commercialisation.
- 5) Pour entreprendre ces activités, la Direction des Pêches devra établir des relations de coopérations avec les autres Ministères, les entreprises et organismes privés, les ONG et les organismes internationaux concernés afin de bénéficier de leur soutien, notamment en ce qui concerne l'information et l'éducation.

- 6) La Direction des Pêches devra poursuivre activement la collecte de l'argent provenant de la vente, entreprise dans le cadre du projet précédent, de bateaux de pêche, d'engins de pêche et de matériel aux pêcheurs. En ce qui concerne l'usage de cet argent, la Direction des Pêches devra prendre en compte l'importance des effets de la coopération financière non-remboursable.

4-4 Propositions

(1) Suivi et évaluation du Projet

La zone concernée par l'étude se situe au sud du Parc National du Banc d'Arguin, à proximité de la zone tampon. Pour cette raison, la Direction du Parc National demande à ce qu'un suivi et une évaluation du Projet soient entrepris. La Direction du Parc National a donné son accord pour que ces opérations soient prises en charge par la Direction des Pêches. Nous proposons donc que la Direction des Pêches réalise une évaluation du Projet, qui est important pour qu'elle puisse apporter un soutien actif et conforme aux objectifs du Projet.

(2) Collecte et utilisation des recettes de la vente du matériel

Dans le cadre du Projet de développement de la pêche côtière réalisé en 1991, des bateaux et engins de pêche avaient été vendus aux pêcheurs par l'intermédiaire du gouvernement mauritanien. Ces équipements sont utiles aux activités des pêcheurs. Parallèlement, avec un taux de collecte des recettes de la vente de matériel de 65%, ces fonds peuvent être utilisés pour soutenir les activités de la Direction des Pêches. Cependant, le taux de récupération des recettes issues de la vente organisée dans le cadre du Projet de développement de la pêche côtière II en 1993 ne dépasse pas 20%.

A l'occasion de l'étude du concept de base, la Direction des Pêches avait déclaré qu'elle poursuivait activement la collecte des recettes. Nous demandons donc à ce que le taux de récupération des recettes augmente rapidement, cela non seulement afin d'augmenter les fonds de la Direction des Pêches, mais aussi afin que les pêcheurs bénéficiaires de l'aide remplissent leurs obligations de façon équitable.

Nous avons reçu comme explication que "l'usage d'une partie des bateaux FRP (fournis avec les fonds de roulement) n'était pas encore déterminé." Pour ce qui est de l'usage des fonds de roulement, nous souhaiterons que soient envisagés la fourniture de matériels à moyen et long-terme ou le placement des fonds, tout en prenant en compte l'importance et l'urgence des usages. (Par exemple: fourniture d'une unité de dessalement et installation dans les villages des pêcheurs concernés, etc.).

(3) Renforcement du système d'entretien et de gestion

En ce qui concerne la Coopération financière non-remboursable du Japon à la Mauritanie, on constate un changement dans le contenu des projets. En effet, on est passé de projets "d'équipements" où les pêcheurs utilisent, entretiennent et gèrent directement ces équipements à des projets "d'installations", comme celui du marché au poisson de Nouakchott ou le présent Projet où l'exploitation des installations requièrent une certaine organisation. Cette évolution dans la nature des projets rend nécessaire le renforcement du système d'exploitation, d'entretien et de gestion mis en place par la Direction des Pêches.

Lors de l'étude du concept de base, la Direction des Pêches nous a fourni des explications concernant la création d'antennes et d'unités de gestion dans les villages des pêcheurs. L'organisation pour l'exploitation des installations est encore faible dans les villages. Ceux-ci ne seraient pas en mesure d'effectuer un entretien périodique des machines telles que les unités de dessalement. Par conséquent, la Direction des Pêches doit apporter une assistance technique. En particulier, la création des unités de gestion vient combler un vide. Nous nous réjouissons de cette mesure et souhaitons sa concrétisation rapide.